

1- Le dossier d'inscription doit être rendu et complet avant la fin du mois de Septembre.

2- Toute année commencée est due dans son intégralité. Les absences ne pourront pas être remboursées ou déduites sauf en cas de blessures (sous présentation d'un certificat médical), ou en cas de force majeure.

Les cotisations comprennent les vacances scolaires, elles prennent effet de Septembre 2025 à Juin 2026 après le Gala de fin d'année.

3- Vacances scolaires :

- ° AUTOMNE : Fermée les 2 semaines
- ° NOËL : Fermée les 2 semaines
- ° HIVERS : Fermée les 2 semaines
- ° PRINTEMPS : Fermée les 2 semaines

4- Jours Fériés :

- ° Mardi 11 Novembre : Ouvert
- ° Lundi 6 avril : Fermée
- ° Vendredi 1er mai : Fermée
- ° Vendredi 8 mai : Ouvert
- ° Jeudi 14 mai : Ouvert
- ° Lundi 25 mai : Ouvert

5- Les élèves doivent remettre leur assurance responsabilité civile et assurance corporelle valide pour les activités extra-scolaires.

6- Tenue de danse :

Classique : Justaucorps, collant chair, chaussons chairs, chignon obligatoire.

Jazz : au choix

New Style et Break : Baskets propres

7- Il est interdit de prendre son portable pendant le cours.

Les chewing gums, nourritures et cigarettes sont interdits dans l'enceinte de l'école de danse.

Les objets de valeur sont sous la responsabilité de son propriétaire.

8- Les parents accompagneront les enfants 10 minutes seulement avant leur cours et attendront dans le hall d'entrée.

L'école de danse n'est pas responsable des élèves avant et après leur cours.

9- Des frais de costumes à la charge des adhérents sont à prévoir pour le gala de fin d'année.

Nous vous demanderont 30 euros par costumes. A régler au professeur dans une enveloppe avec nom et prénom de l'enfant avant le 30 Janvier 2024.

La date du Gala de danse vous sera transmise courant Septembre, il aura lieu au Palais Neptune à Toulon.

Le Gala est un réel investissement de la part des élèves et professeurs et vous demanderont une assiduité.

Les places sera vendue au prix de 25 euros.

10- Concours :

Les élèves choisis pour participer aux concours devront s'engager à venir répéter tous les week-ends prévus. Des frais d'inscription vous seront communiqués ultérieurement.

Aucune absence ne sera tolérée sauf cas de force majeure et entraînera l'exclusion de l'élève du groupe concours.

Je soussigné(e)
responsable de l'élève.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte les conditions

Signature et mention « lu et approuvé »

Fait à Toulon, Le

